

INSCRIPTIONS CAPPEI

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE

- Références réglementaires :**
- décret n°2017-169 du 10 février 2017 ;
 - arrêtés du 10 février 2017 ;
 - circulaire 2017-026 du 14 février 2017

Conditions d'inscription : être enseignant du 1er degré ou du 2nd degré (*voir ci-dessous*)

Enseignement public :

- titulaire,
- contractuel (*contrat à durée indéterminée*).

Enseignement privé (sous contrat) :

- maître contractuel,
- maître agréé,
- maître délégué (*contrat à durée indéterminée*).

Ouverture du serveur d'inscription sur l'application CYCLADES :

Du vendredi 4 octobre 2019, à 12 heures (*heure de Paris*)

Au lundi 4 novembre 2019, à 17 heures (*heure de Paris*)



Inscription à effectuer en ligne sur l'application **CYCLADES** :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil>

- Les candidats doivent obligatoirement télécharger la notice à destination des candidats, sur le site académique, avant de procéder à leur inscription sur CYCLADES :
<https://www.ac-orleans-tours.fr/rh/certifications/#c154471>
- L'inscription devra être effectuée en ligne par les candidats sur l'application CYCLADES avant la fermeture du serveur d'inscription, au plus tard le : lundi 4 novembre 2019, à 17h00.
- Les pièces justificatives nécessaires à l'étude de l'éligibilité devront être téléversées par les candidats sur l'application CYCLADES, au plus tard le : samedi 9 novembre 2019, à 23h59.



- L'INSCRIPTION EST UN ACTE PERSONNEL, LES CANDIDATS PROCÈDENT EUX-MÊMES À LEUR INSCRIPTION.
- AUCUNE MODIFICATION D'INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS LE LUNDI 4 NOVEMBRE 2019, 17 H